

# BIVOUAK

## RÈGLEMENT Bivouak saison 2024

<b>1. PRÉSENTATION</b>	<b>2</b>
<b>2. CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<b>2</b>
2.a. EXCELLENTE CONDITION PHYSIQUE	2
2.b. ACCEPTATION DES RISQUES DE L'événement	3
2.c. ÂGE MINIMUM DES PARTICIPANTS	6
2.d. AUTONOMIE TOTALE	7
<b>3. INSCRIPTION</b>	<b>8</b>
3.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION	8
3.2. ANNULATION/TRANSFERT D'INSCRIPTION	9
3.3. ANNULATION OU MODIFICATION DE L'AVENTURE	9
3.4. TRANSFERT VERS UN AUTRE ÉVÈNEMENT BIVOUAK	10
<b>4. EQUIPEMENT</b>	<b>11</b>
<b>5. DOSSARD</b>	<b>14</b>
<b>6. SÉCURITÉ</b>	<b>14</b>
<b>7. JOURS MAXIMUM AUTORISÉS - ODYSSEY BIVOUAK</b>	<b>15</b>
<b>8. ABANDON</b>	<b>15</b>
<b>9. CODE DE BONNE CONDUITE</b>	<b>17</b>
<b>10. ASSURANCES</b>	<b>18</b>
<b>11. PARCOURS</b>	<b>18</b>
<b>12. CLASSEMENTS</b>	<b>19</b>
<b>13. SPONSORS INDIVIDUELS</b>	<b>19</b>
<b>14. DROITS D'EXPLOITATION DE L'ÉVÈNEMENT</b>	<b>20</b>
<b>15. DROIT À L'IMAGE ET DE LA PERSONNALITÉ</b>	<b>20</b>
<b>16. CLAUSE COMPROMISSOIRE</b>	<b>21</b>
<b>17. LANGUE ET DROIT APPLICABLE</b>	<b>21</b>



# BIVOUAK

## 1. **PRÉSENTATION**

Les événements Bivouak sont des événements de vélo longue distance gravel en pleine nature sur pistes/chemins et routes asphaltées, en autonomie complète et sans aucune assistance.

Les événements Bivouak sont sous deux formats :

A la semaine: les Odyssey avec trois distances disponibles : 700 km (gravel), 250 km (gravel), 60 km (gravel) ;

Le week-end : les Echappey, en groupe restreint en semi-autonomie d'une durée de 3 à 4 jours.

L'événement Odyssey Bivouak de 700 km se déroule en une seule étape, en passant par un point de contrôle (checkpoint), à allure libre. Il n'y a pas de délai limite sur la 700 km. Vous pouvez mettre le temps que vous voulez ! En revanche l'organisation est présente jusqu'à 7 jours après le départ. Une soirée de clôture est prévue le vendredi après le départ.

## 2. **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **2.a. EXCELLENTE CONDITION PHYSIQUE**

Bivouak s'adresse aux personnes ayant une bonne condition physique pour tous ses événements y compris les événements Echappey définis comme "débutant".

Pour la distance de 700 km de l'événement Odyssey, Bivouak s'adresse aux personnes ayant une bonne condition physique ainsi qu'un bon entraînement pouvant parcourir au minimum 100 km par jour sur une durée de 7 jours. Le participant doit être apte à évoluer en autonomie complète sur de très longues distances, aussi bien de jour que de nuit. Le participant a pleinement conscience de la longueur du parcours et de sa difficulté.

### **2.b. ACCEPTATION DES RISQUES DE L'ÉVÉNEMENT**

Le participant a pleinement conscience que les événements Bivouak sont des activités sportives pouvant être risquées (code de la route, fatigue, concentration).

Le participant a pleinement conscience qu'il pourra être confronté à des conditions climatiques (pluie, chaleur, froid, orages) et géologiques hostiles, notamment en montagne,



# BIVOOUAK

et que pour un tel événement la sécurité du participant dépend uniquement de sa capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Le participant est pleinement conscient qu'il doit prévoir et s'adapter à tout problème et s'informer des éventuels risques sanitaires (eau et nourriture), voire de la présence d'insectes et d'animaux potentiellement dangereux pouvant exister sur les parcours, et en particulier dans les zones traversées au cours de l'événement.

Le participant a pleinement conscience que le rôle de l'organisateur n'est pas de l'aider ou de lui porter assistance pour gérer ses problèmes, même en cas d'avarie technique ou de problème physique ou mental.

Le participant accepte ainsi sans réserve et irrévocablement – du fait de son inscription – tous les risques liés à l'événement incluant, mais ne se limitant pas à :

- le risque d'accident de la circulation,
- le risque de blessures en cas de chute,
- le risque de blessures musculaires ou articulaires,
- le risque de traumatismes et de fractures notamment à la tête,
- le risque de troubles digestifs, de déshydratation,
- les risques liés aux éventuels conflits politiques ou sociaux dans le pays de l'aventure,
- le risque d'agression,
- le risque de vol,
- le risque de kidnapping,
- le risque d'attaque par un animal,
- le risque de maladies

Tous pouvant entraîner une incapacité totale ou partielle, temporaire ou permanente ou la mort.

Le participant accepte ainsi de participer à l'aventure à ses risques et périls.

En acceptant tous les risques de cet événement, le participant accepte sans réserve et de façon irrévocable de porter seul la responsabilité de tout type de dommage qui découlerait de sa participation à l'événement et dont il serait victime, notamment, mais ne se limitant pas à :

- dommage physique,
- dommage mental,
- dommage moral,
- dommage matériel,
- dommage d'image ou de réputation,



# BIVOUAK

- dommage professionnel,
- dommage financier quel qu'il soit
- la mort.

Le participant accepte, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables, de décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'événement et de son organisation.

Le participant renonce dès lors à tout recours contre l'organisateur.

Le présent article constitue un élément substantiel à l'acceptation du participant de participer à une aventure Bivouak et à celle de l'organisateur de valider l'inscription dudit participant.

Il est dès lors indispensable pour participer à une Odyssey Bivouak :

- D'avoir acquis, préalablement à l'aventure, une réelle capacité d'autonomie personnelle, notamment en montagne, permettant de gérer sans aide extérieure les problèmes induits par ce type d'événement et notamment :
  - ✓ Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques extrêmes pouvant être très difficiles, voire mortellement dangereuses, telles que le vent, la chaleur, le froid, le brouillard, la pluie, les éboulements...
  - ✓ Savoir gérer, y compris si le participant est isolé de tout, les problèmes physiques et mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les blessures, etc.
- D'avoir acquis, préalablement à l'aventure, une réelle capacité d'autonomie personnelle à réparer tout problème technique survenant sur un vélo.
- D'avoir acquis, préalablement à l'aventure, une réelle capacité d'autonomie personnelle à installer un bivouac sur tout type de terrain et de savoir s'alimenter en eau et en aliments.
- D'avoir, préalablement à l'aventure, s'être déjà testée sur plusieurs jours ou d'avoir suivi un entraînement préalable simulant les conditions de l'aventure (distance / dénivelé journalier).



# BIVOUAK

## **2.c. ÂGE MINIMUM DES PARTICIPANTS**

Une aventure Bivouak est ouvert à toute personne, homme ou femme, ayant au moins 18 ans révolus à la date de départ de l'événement.

Les enfants de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un tuteur légal.

## **2.d. AUTONOMIE TOTALE**

Le principe de l'événement est la totale autonomie des participants.

L'autonomie totale est définie comme étant la capacité à être autonome durant toute l'aventure, aussi bien sur le plan alimentaire (solide et liquide) que sur le plan de l'équipement vestimentaire et de la sécurité permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques ou mentaux, blessures, etc.), que sur le plan du bivouac, que sur celui de l'orientation géographique et des éventuelles réparations du vélo.

L'autonomie totale oblige au respect des règles obligatoires suivantes :

- Le participant doit avoir avec lui pendant toute la durée de l'événement la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). Il doit transporter ce matériel, vérifié au départ de l'aventure, dans ses sacs et non échangeable au cours de l'événement. A tout moment, l'organisateur pourra vérifier les sacs et leur contenu. Le participant devra alors se soumettre à ces contrôles, sous peine d'exclusion de l'événement.
- Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de l'aventure par une personne non-participante.
- Le participant se ravitaille en aliment(s) (solide et liquide) et éventuellement en équipement(s) auprès des commerces disponibles sur le parcours.
- Le participant dort soit à l'hôtel, soit chez l'habitant, soit en bivouac en respectant – dans ce dernier cas – les règles locales.

## **3. INSCRIPTION**

### **3.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION**



# BIVOOUAK

L'inscription sera considérée comme complète, et fera donc l'objet d'une validation, dès lors qu'elle comportera les éléments ci-après :

- Le certificat médical daté de moins d'un an mentionnant la "*non contre-indication à la pratique du vélo longue distance sur plusieurs jours consécutifs*"
- Une déclaration sur l'honneur du participant mentionnant l'absence d'antécédents cardiaques ou cardio-vasculaires et d'asthme et l'acceptation des risques extrêmes de l'événement tels qu'indiqués au présent règlement. Cette déclaration sera à remettre au moment du check-in de l'événement..
- Le règlement des frais d'inscription
- **Une attestation d'assurance dommages corporels du participant le couvrant en cas d'accidents et des frais de rapatriements éventuels (voir article 10)**

Toute inscription ne mentionnant pas toutes les informations requises ou n'étant pas accompagnée des documents requis dans les deux semaines précédant l'aventure fera l'objet d'une annulation d'inscription sans remboursement.

### **3.2. ANNULATION/TRANSFERT D'INSCRIPTION**

Toute annulation, quel que soit le motif ne fera l'objet d'un remboursement. Un transfert de dossard est possible.

### **3.3. ANNULATION OU MODIFICATION DE L'AVENTURE**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'aventure ou de modifier la date de départ de l'aventure quinze jours au plus tard avant la date de départ prévue, en cas de force majeure (notamment mauvaises conditions météorologiques, problèmes de sécurité, etc.).

Le participant accepte sans réserve et irrévocablement ce droit d'annulation ou de modification de date de l'événement, si bien que son inscription a été prise en toute connaissance de cause.

Le participant renonce à engager la responsabilité de l'organisateur en cas d'annulation de l'événement ou de modification de sa date ou de lui demander le versement d'une quelconque somme indemnitaire à ce titre.

En cas de force majeure (notamment mauvaises conditions météorologiques, problèmes de sécurité, etc.), l'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'événement en cours ou de modifier le parcours.



# BIVOUAK

En cas de modification de date de l'aventure, notamment pour des raisons météorologiques, les frais d'inscription ne seront pas restitués au participant si celui-ci décide de ne pas participer à l'aventure à laquelle il était inscrit.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours de l'aventure et les emplacements des points de contrôle.

## **3.4. TRANSFERT VERS UN AUTRE ÉVÈNEMENT BIVOUAK**

Le participant peut transférer son inscription jusqu'à 30 jours avant le début de l'aventure vers une autre aventure Bivouak de la même saison 2024. L'événement transféré doit être dans la même année civile que l'événement d'origine. Si le participant passe d'une aventure à un prix plus élevé à une aventure à un prix inférieur, la différence ne sera pas remboursée au participant. Si un participant passe d'une aventure moins coûteuse à une aventure plus coûteuse, le participant devra payer la différence en plus des frais de transfert. Un transfert vers une aventure Bivouak complète n'est pas possible. Un participant ne peut transférer qu'une seule fois son inscription et dans la même catégorie de participation que l'événement d'origine auquel il s'est inscrit (ex: SOLO ou DUO).

## **4. EQUIPEMENT**

Pour participer à une aventure Bivouak, un kit de matériel obligatoire est requis.

Il est important de noter qu'il ne s'agit ici que d'un minimum vital que chaque participant doit compléter en fonction de ses propres capacités. Il est en particulier important de ne pas choisir des matériels les plus légers pour gagner quelques grammes, mais de choisir des matériels qui permettront d'assurer réellement la meilleure sécurité face aux éléments de la route et de la nature. L'ensemble de l'équipement doit être transporté par chaque participant et ne peut pas être divisé (par exemple : entre les participants d'une même paire).

La liste définitive du matériel obligatoire est communiquée dans le manuel d'aventure de chaque événement, Echappey ou Odyssey envoyé au plus tard deux semaines avant le départ de ceux-ci.

**Liste du matériel obligatoire** (qui sera contrôlé le jour du briefing de l'événement) :

- Tracker GPS : fourni par l'organisateur uniquement sur les événements Odyssey Bivouak d'une distance de 700 km
- Un système de navigation type GPS pour suivre le parcours



# BIVOOUAK

- Pompe à vélo (obligatoire même pour les participants faisant le choix d'un pneu Tubeless - sans chambre à air)
- 1 kit de réparation de chambre à air : rustine + colle + démonte-pneu
- 2 chambres à air de rechange
- 1 casque
- 1 batterie externe
- Lumières vélo à l'avant ET à l'arrière en état de marche (**les lumières avec fonction « clignotante » uniquement sont insuffisantes**)
- 1 paire de gants
- 1 veste type goretex, idéalement avec capuche, permettant de supporter la pluie
- 1 protection chaude permettant de supporter le froid
- Vêtement avec rubans réfléchissants haute visibilité OU gilet réfléchissant (tel que gilet réflecteur 3M)
- 1 couverture de survie
- Matériel de bivouac (sac de couchage, matelas de sol, bivy ou tente) sauf événements spécifiques
- Téléphone mobile + câble de recharge + dispositif de chargement (dynamo ou batterie externe)
- 2 gourdes avec une capacité de réserve d'eau totale de 1,5 litres minimum
- Pièce d'identité ou passeport

## Liste du matériel fortement recommandé :

### Mécanique

- Outil multifonction ("multitool", couteau suisse)
- Dérive-chaîne, maillon de rechange ou maillon rapide
- Patte de dérailleur de rechange
- Huile pour chaîne

### Equipement divers

- Réflecteurs réfléchissants à l'arrière sur le vélo
- 40 euros en cash pour faire face à toute éventualité
- Carte bleue, Visa ou équivalent
- Boussole ou téléphone équipée d'une fonction boussole
- Crème solaire
- Crème anti-échauffement
- 1 système de production d'énergie autonome (type moyeu dynamo ou panneaux solaires)

### Trousse à pharmacie



# BIVOUAK

- Crème solaire
- Crème anti-échauffement type bepanthène
- Anti-inflammatoires en crème type Voltaren
- Kit de premiers secours

## **5. DOSSARD**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque participant sur présentation :

- D'une pièce d'identité
- Du matériel obligatoire.

## **6. SÉCURITÉ**

Une aventure Bivouak est avant tout une aventure à la découverte de soi-même.

L'organisateur rappelle qu'en cas de fatigue extrême du participant, celui-ci doit s'arrêter pour se reposer ou abandonner. Il se réserve le droit de contrôler l'état de fatigue du participant et de lui imposer un arrêt obligatoire. La durée dudit arrêt sera déterminée à l'appréciation de l'organisateur.

L'organisateur rappelle les dangers de la circulation en vélo sur route ouverte en présence de véhicules et d'animaux sauvages.

L'entraide (alimentaire, réparations) est au cœur de nos valeurs.

Il appartient à chaque participant de porter assistance ou secours à toute personne en danger ou blessée et de prévenir les secours, le cas échéant.

Le participant doit avoir conscience qu'en cas d'une quelconque assistance médicale, l'hôpital le plus proche ou les secours peuvent nécessiter des heures d'attente et que l'évacuation par hélicoptère peut être inexistante.

Le participant doit avoir conscience qu'en cas d'accident durant l'événement, les moyens de secours ou les moyens médicaux locaux peuvent ne pas être suffisants.

Dans tous les cas, l'organisateur devra être informé immédiatement.

Les participants à une aventure Bivouak qui nécessiteraient un avis médical devront appeler l'organisation. En fonction des informations transmises, l'organisation pourra décider de solliciter un médecin. En cas de doute persistant, le participant sera invité à se diriger vers une structure de soin du territoire.



# BIVOUAK

## **7. JOURS MAXIMUM AUTORISÉS - ODYSSEY BIVOUAK**

Une aventure Odyssey Bivouak est un événement d'endurance qui se déroule sur une durée indicative pour chaque distance :

- 7 jours maximum et 2,5 jours minimum pour la distance de 700 km
- 2 jours maximum et 1 jour minimum pour la distance de 200 km
- 12 heures maximum pour la distance de 60 km

Les événements Odyssey Bivouak ne sont pas des courses, il n'y a pas de classement. Les durées ci-dessus sont données à titre indicatif et correspondent au temps pendant lequel les organisateurs Bivouak sont présents sur les points de contrôle et les lieux d'arrivée. Chaque participant est libre de suivre son rythme.

## **8. ABANDON**

En cas d'abandon, le participant devra avertir l'organisateur par whatsapp et restituer le matériel éventuellement prêté (tracker GPS), aux frais du participant, à l'adresse du prestataire de tracker.

**Dans tous les cas, le participant devra signer un contrat, avant le départ de l'aventure, afin d'obtenir son GPS Tracker. Le contrat engage le participant à rembourser l'organisateur de l'aventure en cas de perte ou d'endommagement du tracker GPS, ou s'il n'est pas en mesure de retourner le tracker GPS avant la fin de l'événement, pour un montant de 200 euros.**

Le participant quitte alors l'aventure et regagne son domicile ou tout autre lieu par ses propres moyens.

Le participant, ayant accepté les risques extrêmes de l'événement tels qu'énoncés à l'article 2b du présent règlement, décharge expressément et de façon irrévocable l'organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation et/ou rapatriement vers un quelconque lieu.

Il est dès lors fortement recommandé au participant d'anticiper un éventuel abandon pour organiser son évacuation/rapatriement.

En cas de blessure au cours de l'événement, l'assistance d'une aide extérieure, outre celle d'un autre participant, tel un médecin, secouriste, pompier, ambulance, hôpital (etc.) est possible et recommandée.



# BIVOUAK

## **Une médecin de course est mobilisé sur toutes les Odyssey.**

En cas de blessure au cours de l'événement, les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation même exceptionnels seront supportés par le participant secouru qui devra également assurer lui-même son retour à l'endroit où il aura été évacué. Il en va ainsi même si le participant demande à l'organisateur de faire appeler les secours.

Le participant doit dès lors avoir souscrit une assurance garantissant tout type de dommage lié à l'événement, tel qu'inscrit à l'article 10 ci-dessous : ASSURANCES.

Le participant pourra utiliser son Tracker GPS sur lequel est prévu un dispositif SOS indiquant qu'il nécessite des secours d'urgence. Tout abus, notamment une fausse alerte, sera de la responsabilité pleine et entière du participant.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors de l'aventure un participant qui présenterait des signes de fatigue avancée ou des blessures trop importantes. Le participant accepte sans réserve cette possibilité de se voir mis hors de l'aventure.

Pour autant, cette disposition ne signifie nullement que l'organisateur a un rôle de surveillance du participant, quant à sa santé ou ses capacités physiques et mentales.

## **9. CODE DE BONNE CONDUITE**

Chaque participant à un événement Echappey ou Odyssey Bivouak s'engage à respecter des règles de bonne conduite énoncées dans le présent règlement. L'organisateur se tiendra vigilant et pourra, au cours de l'événement, vérifier le respect du présent règlement et exclure un participant à son appréciation ne respectant pas les points cités ci-dessous :

- Non respect des espaces naturels traversés, jets de détritus
- Non respect des personnes (organisateur, participant, tiers)
- Non assistance à un participant en difficulté
- Défaut d'éclairage avant ou arrière de nuit ou lors de faible visibilité
- Non respect des règles locales et notamment du code de la route
- Venue ou départ en avion

## **10. ASSURANCES**

Chaque participant doit obligatoirement être **en possession d'une assurance individuelle** accident pour la durée de l'événement couvrant tous les préjudices que celui-ci peut se



# BIVOUAK

causer à lui-même (chute, blessure, handicap, mort, etc.) ainsi que les frais de recherche et d'évacuation et éventuellement de rapatriement dans son pays de résidence.

Le participant a pleinement conscience d'avoir accepté tous les risques liés à l'événement tels qu'indiqués à l'article 2b ci-dessus, si bien qu'en s'engageant dans cet événement, il décharge l'organisateur de toute responsabilité quant aux dommages qu'il pourrait subir du fait de cet événement.

## **11. PARCOURS**

Le parcours d'une aventure Bivouak consiste à relier un ou plusieurs points de contrôle du lieu de départ jusqu'au lieu d'arrivée, selon le trajet obligatoire fourni par l'organisateur que chaque participant doit suivre.

Les événements Odyssey Bivouak comportent un point de contrôle pour la distance de 700 km. Il n'y a pas de point de contrôle pour les Odyssey de 200 km et 60 km.

L'emplacement du point de contrôle sera communiqué au plus tard 15 jours avant l'aventure. Chaque participant devra obligatoirement passer par ces lieux. Le point de contrôle dispose d'une fenêtre d'ouverture afin de garantir que chaque coureur progresse au rythme d'environ 100 km par jour. L'emplacement du point de contrôle peut se voir modifier par l'organisateur jusqu'à 15 jours avant le départ de l'événement.

Sur les événements Echappey Bivouak les participants se voient remettre une trace le premier jour comprenant des emplacements d'hébergement ou de bivouac. Chaque participant devra obligatoirement passer par ces lieux.

## **12. CLASSEMENTS**

Il n'y a pas de classement officiel sur les aventures Bivouak. Seule l'information transmise sur le tracker sera obtenue. Cette information ne sera pas « retraitée » par l'organisation.

## **13. SPONSORS INDIVIDUELS**

Le participant bénéficiant d'un ou plusieurs sponsors individuels pourra faire apparaître les logos et noms de son sur les vêtements et matériels utilisés pendant l'événement sans frais.

En revanche, la marque sponsor pourra utiliser le contenu produit par le participant pendant l'événement à des fins de communication dans les conditions suivantes :

- Informer Bivouak



# BIVOUAK

- Payer la licence média d'un montant de 300 euros HT (cent euros hors-tax).

## **14. DROITS D'EXPLOITATION DE L'ÉVÈNEMENT**

L'entreprise Detour est l'organisateur et propriétaire de la marque Bivouak.

L'organisateur est propriétaire des droits d'exploitation de l'évènement qu'elle organise sous la marque Bivouak légalement déposée.

Toute image fixe ou filmée de l'évènement est donc la propriété exclusive de l'organisateur.

Toute communication sur l'évènement ou l'utilisation de l'évènement sous quelque forme et sous quelque support que ce soit devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, de la marque déposée et avec l'accord exprès de l'organisateur.

Toute utilisation commerciale du nom et/ou des images de l'évènement ne pourra être réalisée qu'en fonction d'un contrat écrit avec l'organisateur ou sous forme de licence média (voir article 13.Sponsors Individuels)

## **15. DROIT À L'IMAGE ET DE LA PERSONNALITÉ**

Le participant concède à l'organisateur le droit d'exploiter de façon directe ou sous forme dérivée dans le monde entier – pour la publicité, la promotion et la vente des évènements de la marque Bivouak objets du présent contrat, ainsi que pour toute campagne publicitaire ou promotionnelle en faveur de l'organisateur ou des marques/brevets de celui-ci – ses nom, prénom, surnom, image, silhouette et voix et ce sur tout support et par tout moyen de communication connu ou inconnu à ce jour et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaire ou arbitrale de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, notamment affiches, posters, publications ou articles de presse, télévision, radio, Internet, UMTS, CD-rom, jeux vidéo, vêtements, packaging.

## **16. CLAUSE COMPROMISSOIRE**

Tout litige découlant ou en rapport avec l'évènement Bivouak sera exclusivement soumis au Tribunal Arbitral du Sport et définitivement tranché suivant le Code de l'arbitrage en matière de sport.



# BIVOOUAK

## **17. LANGUE ET DROIT APPLICABLE**

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement, la langue du présent règlement est le Français même si celui-ci fait l'objet d'une traduction dans une langue étrangère.

Signer ici, nom prénom et date : \_\_\_\_\_



# BIVOQUAK

